

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 28/2021.

OBJET : Avenant n°1 Marché de travaux lot n°1 Déconstruction Maçonnerie.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
Votants : 8
Procuration : 1

Date de la convocation : 19/11/2021
Date d'affichage : 19/11/2021
Date de la séance : 25/11/2021

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, REY Antony, VINCENT Gilles.

Étaient absents : BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, NOUGUIER Fabien.

Procuration : DUBERNET Anthony donne procuration à VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que des prestations supplémentaires venant en plus-value ainsi que des prestations supprimées venant en moins-value concernant le marché public lot n°1 démolition maçonnerie ont été réalisées ou supprimées du marché.

Les prestations supplémentaires : travaux d'évacuation et de remplissage d'une ancienne fosse septique, la réalisation d'enduits de façade complémentaires, la modification de l'aménagement des abords et la réalisation d'une saignée en façade.

Les prestations supprimées : La réalisation d'une terrasse extérieure comprenant la démolition de l'ancien muret, la réalisation des fouilles, semelles BA et murets en élévation de ladite terrasse.

Il convient de signer un avenant au marché initial avec l'entreprise SAVY CONSTRUCTION.

Montant de l'avenant n°1 :

Travaux supplémentaires	+ 6 845.00 €
Travaux en moins	- 3 980.00 €
Montant total du présent avenant HT :	<u>2 864.50 €</u>

Nouveau montant du marché.

Montant total du marché de base HT :	95 130.70 €
Avenant n°1 HT :	<u>2 864.50 €</u>

Nouveau montant du marché HT :	97 995.20 €
Tva à 20% :	19 599.04 €

Nouveau montant du marché TTC : 117 594.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 au marché de travaux du Lot n°1 de l'entreprise SAVY CONSTRUCTION.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.
Sens du vote : à main levée

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.



Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le
ID : 005-210500906-20211125-282021-DE

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 29/2021.

OBJET : Avenant n°1 Marché de travaux lot n°4 Menuiseries bois.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Absents: 3
Votants : 8
Procuration : 1

Date de la convocation : 19/11/2021
Date d'affichage : 19/11/2021
Date de la séance : 25/11/2021

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, REY Antony, VINCENT Gilles.

Étaient absents : BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, NOUGUIER Fabien.

Procuration : DUBERNET Anthony donne procuration à VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que des prestations supplémentaires venant en plus-value concernant le marché public lot n°4 Menuiserie Bois ont été réalisées.

Les prestations supplémentaires : plan de travail stratifié évier office, tablettes hêtre niche mairie et agence postale, étagères bureau du maire, lisse supplémentaire pour appui de fenêtre logement, vitrage feuilleté sécurité agence postale, supplément couleur porte office, pose seuil alu en compensation pour la porte balcon du logement, remplacement vitrage cassé.

Il convient de signer un avenant au marché initial avec l'entreprise ASTRAGALE.

Montant de l'avenant n°1 :

Travaux supplémentaires	+ 1 848.20 €
Travaux en moins	- 0.00 €
Montant total du présent avenant HT :	1 848.20 €

Nouveau montant du marché.

Montant total du marché de base HT : 35 574.90 €
Avenant n°1 HT : 1 848.20 €

Nouveau montant du marché HT : 37 423.10 €
Tva à 20% : 7 477.23 €

Nouveau montant du marché TTC : 44 900.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ autorise Monsieur le Maire à :

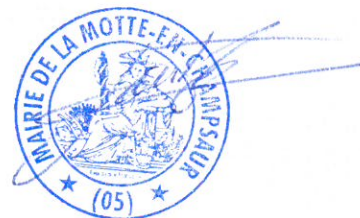
- signer l'avenant n°1 au marché de travaux du Lot n°4 de l'entreprise ASTRAGALE.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.
Sens du vote : à main levée

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le
ID : 005-210500906-20211125-292021-DE



COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 30/2021.

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
LES HERITIERS**

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
Votants : 8
Procuration : 1

Date de la convocation : 19/11/2021
Date d'affichage : 19/11/2021
Date de la séance : 25/11/2021

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, REY Antony, VINCENT Gilles.

Étaient absents : BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, NOUGUIER Fabien.

Procuration : DUBERNET Anthony donne procuration à VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que la société ATC France doit implanter un relais téléphonique sur la parcelle communale A1372 : lieu-dit « la montagne de Fouchard » Chemin de la Sisteroune, hameau des Héritières sur une superficie de 35 m2 environ.

La société ATC et la commune doivent signer une convention d'occupation du Domaine Public, et fixer la redevance annuelle, cette redevance est d'un montant de 1500 €. Celle-ci sera encaissée en une seule fois.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention et à fixer le montant de la redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner pouvoir au Maire pour signer la convention d'occupation du Domaine Public pour l'implantation du relais de téléphone sur la parcelle A1372.
-

- Accepter de fixer la redevance d'occupation du domaine public à la somme de 1500€ annuel.
- Demande au receveur de recouvrer cette somme dans les caisses de la commune comme définie dans la convention.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.
Sens du vote : à main levée

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.



Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le
ID : 005-210500906-20211125-302021-DE

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

DELIBERATION N° 31/2021.

OBJET : Déclaration préalable de travaux pour la mise en place du relais téléphonique.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
Votants : 8
Procuration : 1

Date de la convocation : 19/11/2021
Date d'affichage : 19/11/2021
Date de la séance : 25/11/2021

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq novembre,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUTHIER Bernard, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BARTHELEMY Lucien, BELLET Sandrine, DUPONT Adeline, ESCALLE Jean, REY Antony, VINCENT Gilles.

Étaient absents : BLANCHARD Isabelle, DUBERNET Anthony, NOUGUIER Fabien.

Procuration : DUBERNET Anthony donne procuration à VINCENT Gilles.

M. REY Antony a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal du dépôt de la déclaration préalable pour la mise en place du relais téléphonique issu du projet National « New Deal » pour la résorption des zones blanches sur la commune, cette implantation se fera sur la parcelle A1372, montagne de Fouchard, chemin de sisteroune au-dessus du hameau des Héritières. La société ATC et Orange prennent en charge les frais de raccordement aux réseaux de téléphonie et d'électricité.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Emet un avis favorable à cette demande,
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à la demande d'autorisation préalable de travaux.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.
Sens du vote : à main levée

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire :
GAUTHIER Bernard.



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID : 005-210500906-20211125-312021-DE